

23-25 rue Chaptal



laconfederation@buralistes.fr

www.buralistes.fr

ObjetCommuniqué presse

Paris, le 21 novembre 2022

La Confédération des buralistes demande l'exclusivité de la commercialisation des cigarettes électroniques jetables

Alors que le sujet des cigarettes électroniques jetables (ou Puff) anime les débats autour du PLFSS pour 2023, la Confédération nationale des buralistes s'alarme des dérives constatées dans la commercialisation de ces produits par certains réseaux.

C'est pourquoi la Confédération nationale des buralistes milite pour une réglementation lisible et encadrée.

De ce fait, nous proposons que la commercialisation des cigarettes électroniques jetables soient encadrés et donc que l'exclusivité des ventes soient confiée au réseau des buralistes de France, qui par leur statut, sont préposés de l'administration et ont signé un traité de gérance avec l'Etat pour le monopole des produits du tabac.

Pleinement consciente des enjeux écologiques et éthiques, la Confédération des buralistes travaille sans relâche pour garantir le respect des règles et des lois dans son réseau, notamment sur l'interdiction de ventes aux mineurs (ce qui est plus difficile lorsque les ventes s'opèrent sur internet) et sur le cadre environnemental (la Confédération porte des opérations RSE sur l'ensemble du territoire).

Pour Philippe Coy, « il est regrettable de constater que la réglementation concernant la cigarette électronique jetable est bafouée par certains réseaux de distribution comme les plateformes en ligne ou la grande distribution. C'est pourquoi nous nous félicitons de voir que plusieurs parlementaires proposent de confier la distribution de ce produit à un réseau responsable comme celui des buralistes. La Confédération investit dans des démarches innovantes de prévention concernant les différents produits non accessibles aux mineurs dans nos points de vente. »

A propos de la Confédération des buralistes

La Confédération des buralistes est l'unique organisation représentative des 23 500 buralistes, en France. Elle émane de 113 fédérations départementales et 16 fédérations régionales, toutes présidées par des buralistes en activité. Elle assure la promotion du réseau des buralistes et la défense des intérêts de la profession, en s'inscrivant dans une dynamique d'accompagnement, au service de la transformation du métier.

CONTACT PRESSE

Erwan GARCIA RECIO – Confédération des buralistes – 06 34 67 68 05 - communication@buralistes.fr

